DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

DECAZEVILLE COMMUNAUTE

P.L.U.

Modification n°1 de droit commun du PLUI-H de Decazeville Communauté

Dossier approuvé

3 – Document graphique

Partie 2 : De Firmi à Saint-Santin

Modification du P.L.U :

Approuvée le 05.02.2026

Exécutoire le

Visa

Date :

Signature :

PAYSAGES
études & aménagements urbains

7 rue de Lavoisier
31700 BLAGNAC
Tél : 05 34 27 62 28
contact@paysages-urba.fr

3

Légende

ZONES DU PLUi-H

- Zones A
- Zones AU
- Zones AU0
- Zones N
- Zones U

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social/mixité sociale
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
- Orientations d'aménagement

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Linéaire commercial protégé
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

INFORMATIONS

- Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)

échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)

0 250 500 m

Commune de Firmi - Partie Nord

Légende

ZONES DU PLUi-H

- Zones A
- Zones AU
- Zones AU0
- Zones N
- Zones U

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social/mixité sociale
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
- Orientations d'aménagement

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Linéaire commercial protégé
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

INFORMATIONS

- Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)

échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)

0 250 500 m

Zoom du centre au 2 500°

Commune de Firmi - Partie Sud

Zoom sur le secteur Uea au 1500e

échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)

0 250 500 m

Commune de Flagnac

Légende

ZONES DU PLUi-H

- Zones A
- Zones AU
- Zones AU0
- Zones N
- Zones U

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social/mixité sociale
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
- Orientations d'aménagement

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Linéaire commercial protégé
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

INFORMATIONS

- Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)

échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)

0 250 500 m

Commune de Flagnac

Zoom du centre au 2 500e

Légende

ZONES DU PLUi-H

- Zones A
- Zones AU
- Zones AU0
- Zones N
- Zones U

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé
- Emplacement réservé logement social mixité sociale
- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)
- Orientations d'aménagement

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Patrimoine bâti, paysager ou élément de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L151-19 du CU)
- Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- Linéaire commercial protégé
- Eléments de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23 du CU)

INFORMATIONS

- Secteurs concernés par les risques (cf servitudes d'utilité publique)

échelle : 1/5 000 (1 cm = 50 m)

0 250 500 m

Commune de Livinhac-Le-Haut

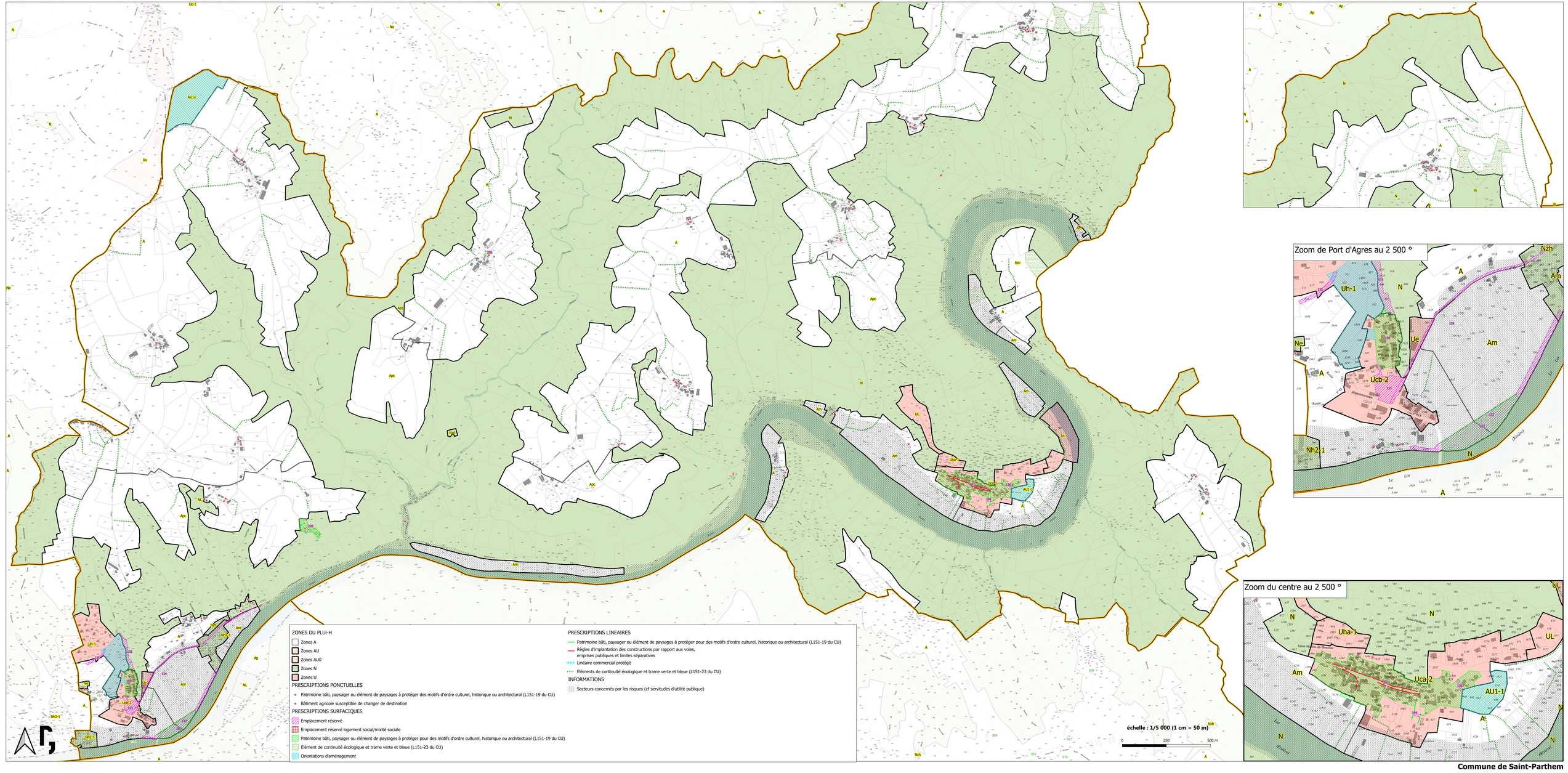

Commune de Saint-Parthem

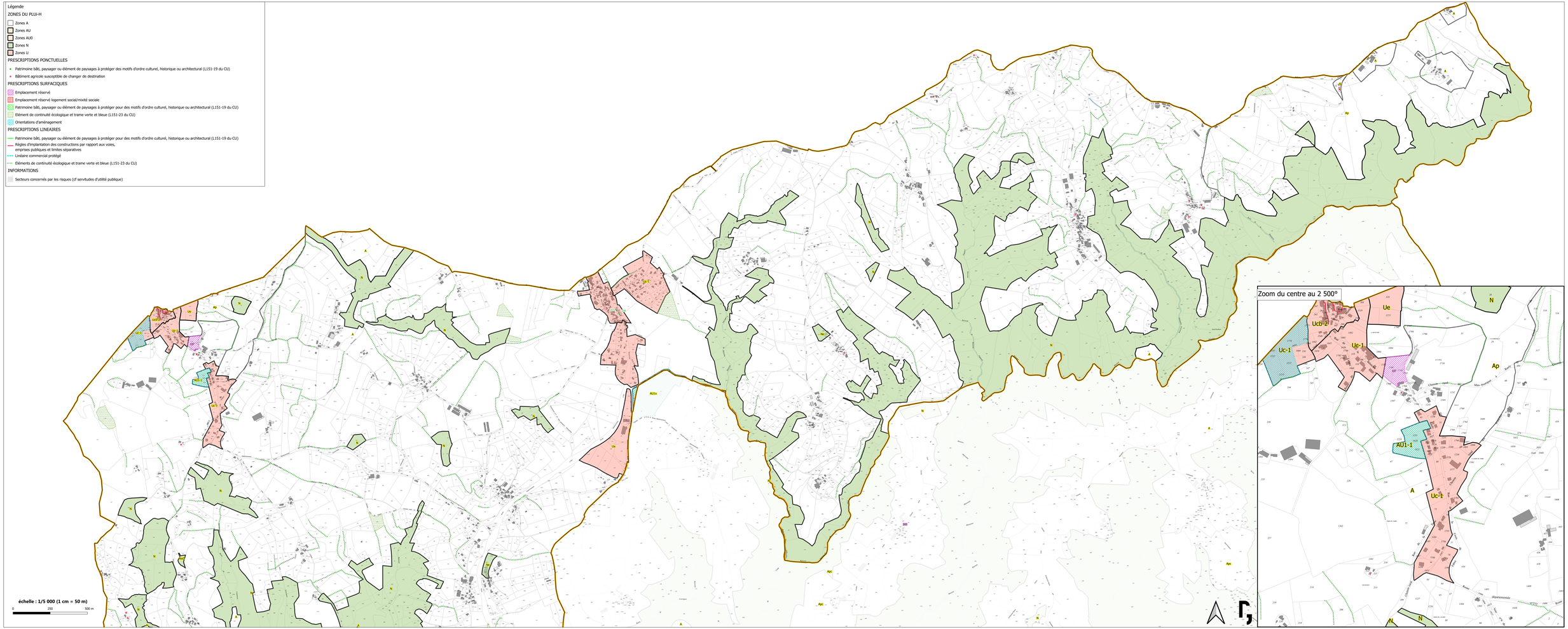

Commune de Saint-Santin - Partie Nord

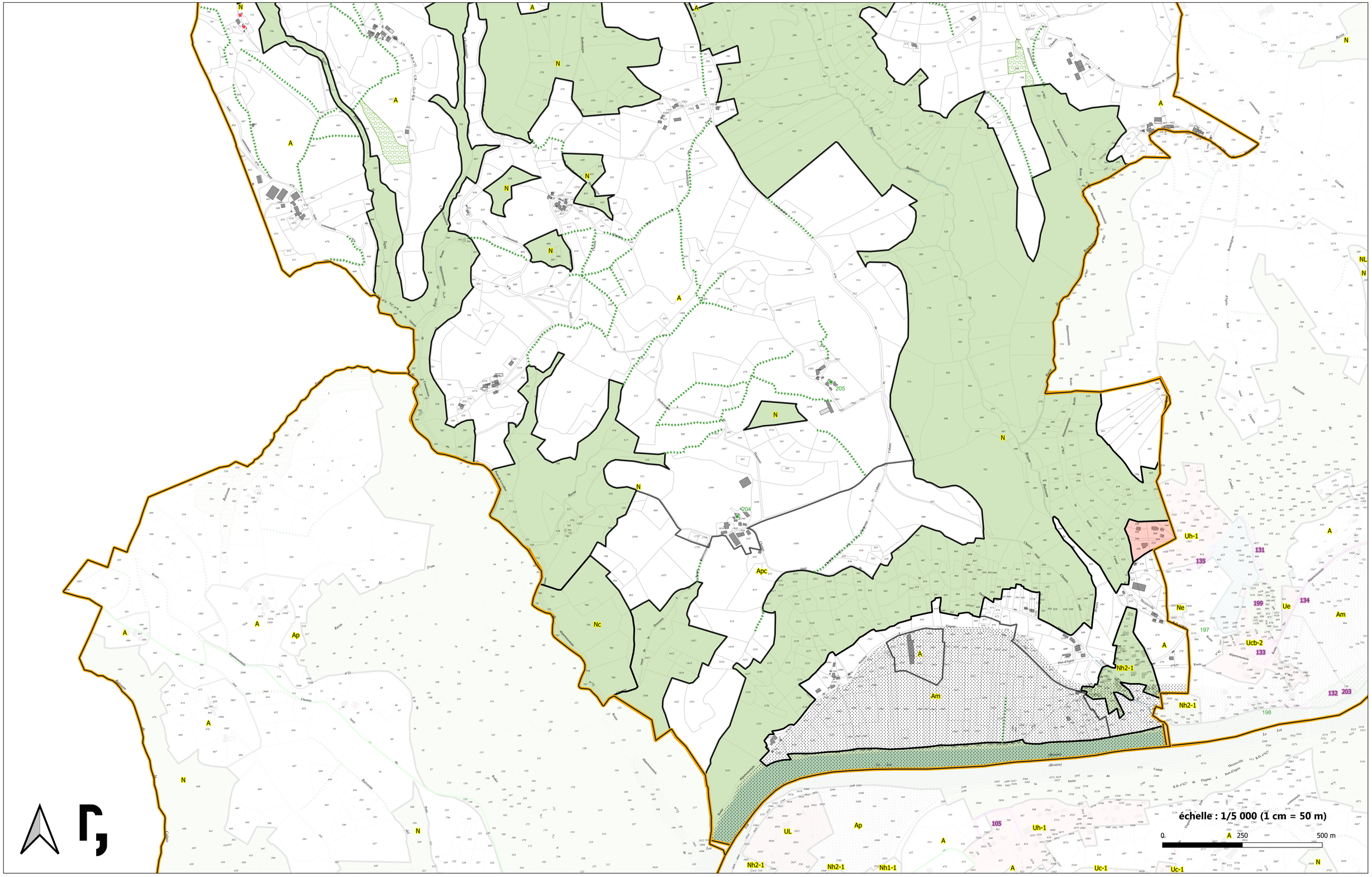

Commune de Saint-Santin - Partie Sud-Ouest

Zoom du centre au 2 500°

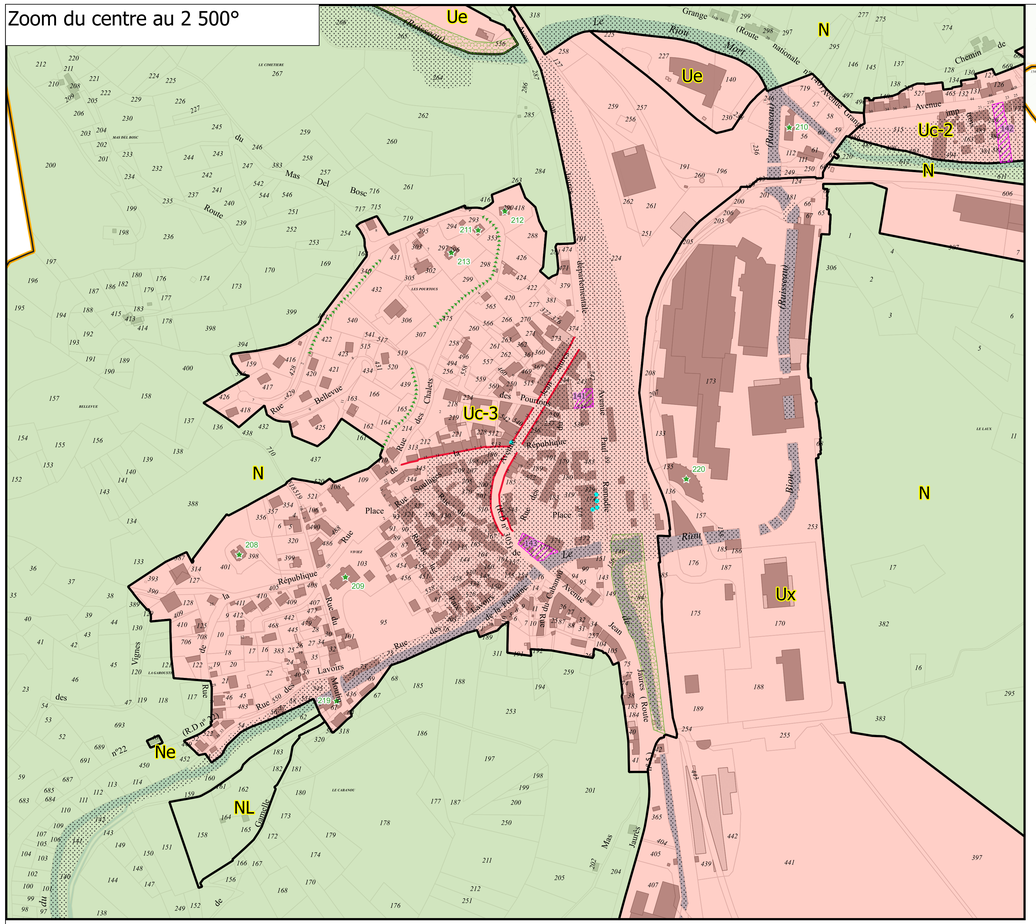
Ue
N
Uc-2
Uc-3
Ux
Ne
NL
Rue de la République
Place
Route Nationale
Grange Neuve
Chemin du Mont
Avenue du Mont
Rue des Vignes
Rue des Lavoirs
Rue des Jardins
Rue des Bellevue
Rue des Chalets
Rue des Pourcels
Rue Saint-Jean
Rue du Château
Rue du Moulin
Rue du Lavoir
Rue du Four
Rue du Puits
Rue du Temple
Rue du Cimetière
Rue du Stade
Rue du Commerce
Rue du Pont
Rue du Pressoir
Rue du Presbytère
Rue du Calvaire